



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

17 mars 2022

Ukraine

Recherche d'infrastructures d'hébergement pour l'accueil des réfugiés en Valais

A partir de la mi-mars, 650 personnes ukrainiennes devraient être accueillies chaque jour par la Suisse selon les prévisions de la Confédération, soit 30 par jour en Valais. Pour renforcer son dispositif d'accueil, le canton du Valais lance un appel à la population et aux communes. Il recherche activement des infrastructures d'hébergement individuelles ou collectives dans toutes les régions du canton. Un guichet cantonal unique se charge de réceptionner les propositions citoyennes à l'adresse entraide2022valais@admin.vs.ch ou par téléphone au 027 606 48 74 ou 079 765 70 95.

Le Valais s'attend une trentaine d'arrivées quotidiennes de réfugiés en provenance d'Ukraine. Afin de faire face à cette situation, le Canton lance un appel à la population et aux communes. Le Service de l'action sociale (SAS), par son Office de l'asile (OASI), recherche actuellement activement, dans toutes les régions du canton, des infrastructures d'hébergement individuelles ou collectives. Un guichet cantonal unique se charge de réceptionner les propositions. Celui-ci peut être contacté de préférence à l'adresse entraide2022valais@admin.vs.ch ou par téléphone au 027 606 48 74 ou au 079 765 70 95. Au vu des besoins actuels, la hotline cantonale répond actuellement en priorité aux propositions d'hébergement et aux interrogations de la population quant à la prise en charge des personnes en provenance d'Ukraine. A ce jour, l'Office de l'asile a déjà pu libérer immédiatement 300 places dans ses structures ordinaires et va pouvoir dès le début avril en offrir encore 400 supplémentaires dans des nouveaux centres hébergements collectifs.

Les personnes souhaitant accueillir des réfugiés ukrainiens à domicile peuvent s'adresser à l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) en charge de coordonner, au niveau suisse, l'hébergement dans les familles d'accueil privées. (email : info@osar.ch ; tél. : +41 31 370 75 75).

Les familles qui accueillent déjà aujourd'hui des réfugiés, sont priées de les annoncer à l'Office de l'asile pour pouvoir bénéficier de la couverture d'assurance des frais médicaux et pharmaceutiques dans l'attente de l'octroi d'un permis S délivré par la Confédération. Seules les personnes enregistrées dans l'un des centres de la Confédération obtiendront le statut de protection S et bénéficieront de l'assistance relative à ce statut.

Afin de faciliter ces enregistrements, la Confédération a mis en ligne un lien sur la page d'accueil [du Secrétariat d'Etat aux migrations](#). La personne pourra s'inscrire en ligne pour convenir d'un rendez-vous dans l'un des centres d'enregistrement. Elle recevra ensuite une confirmation de l'enregistrement de sa demande ainsi qu'une attestation de prise en charge des frais médicaux.

Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
027 606 50 95

Jérôme Favez, chef du Service de l'action sociale 027 606 48 05



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Roger Fontannaz, chef de l'Office de l'asile 027 606 48 55

